



## COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 5 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

**Présents** : Mme MICK RIVES Valérie, M. BALDY Patrick, M. BLANQUART Jean-Marc, Mme BOUILLER Virginie, M. CORRE Daniel, M. GAULE Sylvain, Mme JOURDAN Patricia, Mme LEGRAS Evelyne, M. SERPETTE Patrick

**Pouvoirs** : M. CONRAD-BRUAT Laurent donne pouvoir à M. BLANQUART Jean-Marc, M. LUCAS Marc donne pouvoir à M. BALDY Patrick, Mme MARECHAL Laura donne pouvoir à Mme JOURDAN Patricia, Mme VAN ASSCHE Anabelle donne pouvoir à Mme MICK RIVES Valérie

**Secrétaire de séance** : M. BALDY Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 13

N° 2024/37

### **Objet : Ouverture du quart des crédits d'investissement avant le vote du budget**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37 ;

VU la délibération n°2024/08 du 27 mars 2024 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2024 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 ;

**CONSIDÉRANT** que le montant budgétisé des dépenses d'investissement 2024 est de 880 856 € (chapitres 20, 21 et 23), répartis comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
091-219102449-20241205-2024-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 06/12/2024  
Publication : 06/12/2024

Chapitre – libellé	Crédits ouverts au titre de l'exercice 2023	¼ des crédits
20 – Immobilisations incorporelles	101 000 €	25 250 €
21 – Immobilisations corporelles	779 856 €	194 964 €
23 – Immobilisations en cours	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>880 856 €</b>	<b>220 214 €</b>

**Le Conseil Municipal,**  
**Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2024, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2025, pour un montant total de 220 214 € (deux cent vingt mille deux cent quatorze euros) répartis comme suit :

Chapitre – libellé	Article – libellé	Ouverture des crédits
20 – Immobilisations incorporelles : <b>25 250 €</b>	202 – Frais réalisation documents d'urbanisme	2 750 €
	203 – Frais d'études, recherche, développement	20 000 €
	2051 – Concessions, droits similaires	2 500 €
21 – Immobilisations corporelles : <b>194 964 €</b>	2131 – Bâtiments publics	30 000 €
	2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions	40 964 €
	2151 – Réseaux de voirie	50 000 €
	2152 – Installations de voirie	10 000 €
	2157 – Matériel et outillage technique	10 000 €
	2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques	36 000 €
	2183 – Matériel informatique	3 000 €
	2184 – Matériel de bureau et mobilier	5 000 €
	2188 – Autres immobilisations corporelles	10 000 €
23 – Immobilisations en cours : <b>0 €</b>	Néant	0 €
<b>TOTAL</b>		<b>220 214 €</b>

**PRÉCISE** que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2025.

Fait à Fontenay-le-Vicomte, le 6 décembre 2024

Pour extrait conforme

**Le Maire,**  
**Valérie MICK RIVES**

